

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **7e jour du mois de septembre 2021**, par vidéo-conférence, à compter de 16 h. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5

Est absent :

- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2021-269

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté. tel que rédigé.

Adoptée

2021-270

NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS (P-38.002, R.1)

ATTENDU QUE la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002) adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002, r.1) adopté par le gouvernement provincial est entré en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QUE cette loi confie à la municipalité la responsabilité d'appliquer ce règlement sur son territoire et lui accorde divers pouvoirs;

ATTENDU QUE conformément à cette loi et à ce règlement, la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de la municipalité aux fins de veiller à l'application du règlement et exercer les pouvoirs qui y sont prévus;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de désigner un fonctionnaire ou un employé pour l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002, r.1), de l'autoriser à exercer les pouvoirs prévus à ce règlement et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Alain Roy et résolu :

DE NOMMER le directeur général ainsi que l'inspecteur en bâtiments et en environnement comme responsables de l'application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002, r.1);

D'AUTORISER le directeur général ainsi que l'inspecteur en bâtiments et en environnement à exercer les pouvoirs prévus au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002, r.1), incluant les pouvoirs prévus à la section III de ce règlement intitulée « Déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens »;

D'AUTORISER le directeur général ainsi que l'inspecteur en bâtiments et en environnement à délivrer pour et au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction au Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (P-30.002, r.1).

Adoptée

2021-271
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu:

QUE la présente séance soit levée à 16 h 10.

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**